

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

21 mars 2024

Parking de la Chaussade

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU la demande présentée par Mr Jacques PICAVEZ et Mme Alexandra MICHEL - en vue d'organiser un déjeuner au Restaurant le « M » Place de la Chaussade de Cosne-Cours-sur-Loire le Dimanche 05 Mai 2024,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,
sans modification de la circulation et du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour une bonne organisation,
de préserver la sécurité publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Le Dimanche 05 Mai 2024, une partie du parking, de la Chaussade (côté « M ») (environ 20 places), sera neutralisée, afin de stationner les véhicules appartenant à une Association d'amateurs de voitures.

ARTICLE 02 : Les adhérents se rendront au restaurant le « M ». Le stationnement et la circulation pourront être rétablis, dès que l'association aura terminé son déjeuner.

ARTICLE 03 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 04 : Les Services Techniques Municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions d'interdiction au stationnement à tous véhicules, **(Panneaux déposés sur le parking environ une semaine avant le début de la manifestation)**.

ARTICLE 05: Le présent Arrêté sera affiché en Mairie de COSNE et copie adressée au pétitionnaire.

ARTICLE 06 : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour Le Maire,
L'Adjoint chargé de la Sécurité,
Michel RENAUD

